

Réunion du 25 juin 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur David HECKEL, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Procuration(s) : Monsieur Claude FROEHLI ayant donné pouvoir à Monsieur Henri DREYFUS

Excusé(s) :

Absent(s) :

Rapporteur :

**N° CG/2012/20 - Construction de logements sociaux - 1323
Politique départementale sur le territoire de la communauté
urbaine de Strasbourg (CUS)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Général décide d'actualiser comme suit les modalités d'intervention du Département sur le territoire de la communauté urbaine de Strasbourg (CUS) :

- confirme l'intervention départementale en vue de l'adaptation des logements à la perte d'autonomie, tant dans le parc privé que dans le parc HLM, selon les modalités du dispositif actuellement en vigueur
- confirme les engagements pris au titre des conventions de renouvellement urbain ANRU conclues au 1er janvier 2010
- supprime l'intervention départementale en accompagnement de la construction, de l'humanisation ou de la réhabilitation de structures ou de logements d'hébergement d'urgence
- concentre principalement l'intervention départementale sur les résidences senior, les résidences junior et les résidences en faveur des personnes en situation de handicap, en retenant le principe de lancer à cet effet un appel à projets conjoint avec la CUS pour ces trois catégories de résidences
- retient le principe qu'en cas d'absence ou d'un nombre insuffisant par rapport à l'enveloppe programmée, de dossiers de ce type de résidence, agréés d'ici fin 2013 et d'ici fin 2014, la CUS transmettra au Département une liste d'opérations de logements très sociaux (prêts locatifs aidés d'intégration - PLA-I) présentant des difficultés spécifiques de montage, pour lesquelles l'aide départementale sera sollicitée selon les règles de financement en vigueur en 2012, dans la limite du solde de l'enveloppe "habitat" restant à engager au titre du contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise (CTAS)

- supprime l'aide aux PLA-I, y compris dans le cadre de la maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale (MOUS) départementale, sauf pour les résidences retenues dans les appels à projets conjoints et pour les deux opérations en cours de montage en PLA-I (dossiers relatifs à la démolition-reconstruction de la résidence "Ziegelwasser" d'"ADOMA" et de la résidence hôtelière à vocation sociale rue de Rothau à STRASBOURG).

Ces dispositions sont applicables pour les dossiers déposés à partir du 15 juillet 2012.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20120625-69428-DE-1-1_0

Acte certifié exécutoire au : 05/07/12